

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**DEL2024\_95**

**Objet : Octroi d'une subvention de fonctionnement à la Maison des Adolescents 13 Nord (MDA 13 Nord)**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 20 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel Renaissance à Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 juin 2024.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane :** Mme Edith BIANCONE

**Pour la commune de Cabannes :** M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marine LUCIANI-RIPETTI.

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

**Pour la commune de Graveson :** M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE.

**Pour la commune de Maillane :** M. Éric LECOFFRE.

**Pour la commune de Mollégès :** Mme Corinne CHABAUD.

**Pour la commune de Noves :** Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

**Pour la commune d'Orgon :** M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

**Pour la commune de Rognonas :** M. Dominique ALIZARD

**Pour la commune de Saint-Andiol :** M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

**Pour la commune de Verquières :** M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET (*donne pouvoir à Edith BIANCONE*) ; M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Yvette POURTIER*).

**Châteaurenard :** Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Mme Marine LUCIANI-RIPETTI*), M. Pierre-Hubert MARTIN (*donne son pouvoir à M. Marcel MARTEL*), M. Cyril AMIEL (*donne son pouvoir à M. Eric CHAUVET*), Mme Annie SALZE (*donne son pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Serge PORTAL*).

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

**Pour la commune de Graveson :** M. Jean-Marc DI FELICE (*donne son pouvoir à M. Michel PECOUT*).

**Pour la commune de Maillane :** Mme Frédérique MARES (*donne son pouvoir à Eric LECOFFRE*).

**Pour la commune de Mollégès :** M. Patrick MARCON (*donne son pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

**Pour la commune de Noves :** M. Georges JULLIEN (*donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU*).

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** M. Jean-Louis LEPIAN (*donne son pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**Pour la commune de Rognonas :** M. Yves PICARDA (*donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES*), Mme Cécile MONDET (*donne son pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

**EXCUSÉ :**

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Bernard REYNES

**Secrétaire de séance :** M. Serge PORTAL

Mme la vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et l'Action Sociale expose que la MDA13 Nord est une association qui intervient auprès des adolescents et de leurs familles sur l'ensemble du territoire de Terre de Provence et dont une antenne est basée à Châteaurenard. Afin de faciliter l'accès à la prévention et aux soins, un nouveau relais de proximité « relais ados-parents » vient de se développer à Cabannes, en plus de celui qui existe à Orgon.

Ses missions visent le bien-être des adolescents par une approche globale de la santé, via un accompagnement

des jeunes et de leurs familles de façon individuelle ou collective. La structure développe également des actions en éducation pour la santé et en prévention à partir des besoins identifiés par ses partenaires professionnels de terrain, et à partir des problématiques repérées dans le cadre de ses fonctions d'accueil. L'action de la MDA13 Nord a ainsi vocation à prévenir le mal-être, les conduites à risques et à permettre à l'adolescent de se consacrer à ses projets personnels, d'insertion et de vie.

Pour l'année 2023, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention de 40 000 €.

Le bilan 2023 de la MDA13 Nord se présente comme suit :

- 136 ados et 54 parents accueillis ;
- 23 % des consultations relèvent de problématiques familiales, et 22 % de problématiques psychosomatiques.
- pour l'axe collectif de sensibilisation auprès des jeunes essentiellement dans les établissements scolaires, 337 interventions ont été réalisées auprès de 6 397 jeunes sur les thématiques santé/bien être, compétences psychosociales et la prévention des conduites addictives.

Considérant les avis favorables de la commission Politique de la Ville et Action Sociale et du bureau communautaire du 6 juin dernier, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 40 000 € pour l'année 2024 à l'association Maison des Adolescents 13 Nord et d'autoriser la Présidente à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la demande de reconduction de la subvention pour le fonctionnement de la Maison des Adolescents 13 Nord pour un montant de 40 000 €,

**VU** les avis favorables de la commission politique de la ville et action sociale du 23 mai 2024 et du bureau communautaire du 6 juin 2024,

**CONSIDERANT** que le fonctionnement de cette association s'inscrit dans la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale (soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse dont l'action dépasse le cadre communal),

**CONSIDERANT** la portée intercommunale de l'action de la Maison des Adolescents,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 40 000 € à l'association Maison des Adolescents 13 Nord pour son fonctionnement 2024,

**AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 41  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Fait à Eyragues, le 20 juin 2024,**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

